

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 mai 2024

Date de convocation :
24 mai 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le trente mai à vingt heures, le conseil municipal de la commune de L'HUISSERIE, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Jean-Pierre THIOT, maire.

Date d'affichage :
24 mai 2024

Nombre de conseillers en exercice : 27

Présents : 22

Absents : 02

Pouvoirs : 03

Votants : 25

Secrétaire de séance :
Chantal PLACÉ

	Présent(e)	Absent(e)		Présent(e)	Absent(e)
Thierry BAILLEUX	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Fabienne LEMONNIER	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Gwendoline BERNARD	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Marie-Ange MARGUERITE	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Régis BOUGLÉ	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Nicolas MOREL	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Jean-Marc BOUHOURS	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Maryvonne OGER	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Émily CHATELLIER	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Chantal PLACÉ	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
André CHAUVIN	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Monique PORTIER	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Anthony CIVET	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Claire QUINTON	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Noëlle DELAHAIE	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Éliane RENOUARD	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Valérie FOUCHER	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Stanislas SALMON	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Emmanuel HAMON	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Guyène THIBAUDEAU	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Fabrice HUMEAU	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Jean-Pierre THIOT	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Anne-Marie JANVIER	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Olivier TRICOT	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Marc LANDSHEERE	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	René VAUCORET	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Nathalie LE ROUX	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			

Ont donné pouvoir : Monique PORTIER a donné pouvoir à René VAUCORET, Émily CHATELLIER a donné pouvoir à Jean-Pierre THIOT, Marie-Ange MARGUERITE a donné pouvoir à Fabienne LEMONNIER.

Absent excusé : /

Absents : Régis BOUGLÉ, Claire QUINTON

Nicolas MOREL arrivé à 20h22

Stanislas SALMON arrivé à 20h25

SERVICE PETITE ENFANCE : CRÉATION DE POSTES AU MULTI ACCUEIL

RAPPORTEUR : JEAN-PIERRE THIOT

Délibération 2024-AGPC-04-04

A compter du 2 septembre 2024, le multi -accueil sera ouvert du lundi au vendredi de 7h30 à 19h et pourra accueillir 15 enfants.

Une équipe pluridisciplinaire veillera au développement et à l'épanouissement des enfants (éducateur de jeunes enfants / auxiliaires de puéricultures / assistantes accueil petite enfance).

Cette nouvelle organisation souhaitée pour répondre aux besoins des familles nécessite de recruter des professionnels supplémentaires.

A cet effet, le tableau des emplois permanents validé par le conseil municipal le 21 mars 2024 prévoit les effectifs nécessaires, à savoir :

- 1 poste d'éducateur de jeunes enfants à temps plein,
- 2 postes d'auxiliaire de puériculture à temps plein,
- 2 postes d'assistants éducatifs petite enfance à temps plein.

Le poste d'éducateur de jeunes enfants sera ouvert au cadre d'emplois des éducateurs territoriaux de jeunes enfants.

➤ **L'éducateur de jeunes enfants sera notamment chargé de :**

- Accompagner l'enfant dans son évolution globale en créant autour de lui un cadre sécurisant, stimulant pour l'aider dans son développement individuel, sa socialisation, dans le respect de son rythme et de ses besoins,
- Accompagner par son expertise l'équipe, dans la mise en œuvre des actions éducatives et de projets divers, en favorisant les échanges dans un cadre bienveillant,
- Fonctions éducatives :
 - Accueillir chaque enfant et sa famille dans le respect de son histoire, de la mixité sociale et culturelle, en favorisant un climat de confiance et de dialogue,
 - Accompagner les enfants dans tous les moments de la vie quotidienne, les observer pour cerner leur développement psychomoteur et affectif,
 - Réfléchir avec l'équipe sur l'aménagement de l'espace, le choix du matériel,
 - Dynamiser l'équipe en mobilisant les compétences individuelles, en impliquant chaque professionnel autour de la mise en œuvre de projets innovants,
 - Favoriser l'implication des parents à la vie de la structure, dans une continuité éducative,
 - Détecter, signaler et intervenir avec les autorités compétentes en cas de maltraitances avérées sur les enfants accueillis,
 - Être un moteur dans la réflexion pédagogique.
- Fonctions administratives :
 - Maintenir le registre des présences des enfants,
 - Assurer le suivi des inscriptions des enfants.
- Fonctions d'encadrement :
 - Participer à l'accueil, à l'encadrement et à l'intégration des nouveaux professionnels permanents ou remplaçants, ainsi que des stagiaires,
 - Animer et participer aux temps de réunions d'équipe de la structure,
 - Participer aux temps d'analyses des pratiques professionnelles.
- Travail de partenariat en lien avec le responsable :
 - Favoriser les actions partenariales avec les différents acteurs du territoire,
 - Participer aux actions petite enfance de la commune.

Cet emploi pourra être pourvu par un fonctionnaire titulaire d'un des grades du cadre d'emplois des éducateurs territoriaux de jeunes enfants.

➤ **Les deux auxiliaires de puériculture seront notamment chargés de :**

Assurer un accueil de qualité de l'enfant et de sa famille dans le cadre du projet d'établissement,

- Assurer la sécurité physique et affective de l'enfant,
- Établir une relation de confiance et de dialogue avec les familles,
- Veiller à la bonne intégration des enfants au sein du groupe,
- Participer à l'intégration des enfants présentant un handicap et/ou porteurs d'une maladie chronique,
- Réaliser les soins adaptés nécessaires au bien-être de l'enfant,
- Veiller à l'hygiène de l'enfant, au respect de ses besoins fondamentaux et de son rythme,
- Observer et alerter le responsable sur un changement de l'état de l'enfant,
- Participer aux actions préventives en matière de santé et de sécurité,
- Appliquer les protocoles médicaux en vigueur et les PAI,
- Administrer les traitements ordonnancés, avalisés par le responsable.
- Participer à l'action éducative de la structure,
- Aménager et sécuriser les espaces de vie de l'enfant,
- Mettre en place des activités d'éveil favorisant son développement psychomoteur au sein d'une équipe pluridisciplinaire,
- Participer à la mise en place du projet pédagogique de la structure,
- Participer aux temps de réunions d'équipe et d'analyses professionnelles,
- Participer aux actions partenariales de la structure,
- Participer aux actions petite enfance de la commune,

- Encadrer les stagiaires.

Ces deux emplois pourront être pourvus par un fonctionnaire titulaire d'un des grades du cadre d'emplois des auxiliaires de puériculture territoriaux.

➤ **Les deux assistants éducatifs petite enfance seront notamment chargés de :**

- Assurer un accueil personnalisé des enfants et relations avec les familles,
- Proposer des activités d'éveil et d'éducation en lien avec le projet éducatif et social,
- Répondre aux besoins fondamentaux des enfants en favorisant leur bien-être sur le plan physique, affectif, psychomoteur et relationnel dans un cadre sécurisé,
- Aider à l'acquisition progressive de l'autonomie de l'enfant,
- Observer l'enfant dans son évolution afin d'ajuster sa pratique professionnelle,
- Aménager des espaces de vie (repos, repas, jeux...) adaptés aux besoins individuels et collectifs des enfants,
- Veiller à l'hygiène de l'environnement qui entoure l'enfant,
- Participer à la mise en place du projet d'établissement et à toutes activités nécessaires au bon fonctionnement du service,
- Participer aux actions partenariales de la structure,
- Participer aux actions petite enfance de la commune.

Ces deux emplois pourront être pourvus par un fonctionnaire titulaire d'un des grades du cadre d'emplois des agent territoriaux d'animation ou des agents sociaux territoriaux.

Les emplois pourront être occupés par un agent contractuel recruté à durée déterminée pour une durée maximale d'un an en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires au vu de l'application de l'article L332-14 du Code Général de la Fonction publique.

Sa durée pourra être prolongée, dans la limite d'une durée totale de 2 ans, lorsque, au terme de la durée fixée au 2^{ème} alinéa de l'article L332-14 du Code Général de la Fonction publique, la procédure de recrutement pour pourvoir l'emploi par un fonctionnaire n'a pu aboutir.

Par dérogation, l'emploi pourra être pourvu par un agent contractuel sur le fondement de l'article L332-8 2^o du Code Général de la Fonction publique lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté dans les conditions prévues par le présent code.

Vu le Code Général de la Fonction publique ;
Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu les crédits inscrits au budget de la collectivité ;
Vu l'avis du CST du 22 février 2024 ;
Vu le décret n° 2017-902 du 9 mai 2017 portant statut particulier du cadre d'emplois des éducateurs territoriaux de jeunes enfants ;
Vu le décret n° 2021-1882 du 29 décembre 2021 portant statut particulier du cadre d'emplois des auxiliaires de puériculture territoriaux ;
Vu le décret n°2006-1693 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints territoriaux d'animation ;
Vu le décret n°92-849 du 28 août 1992 portant statut particulier du cadre d'emplois des agents sociaux territoriaux ;
Vu le tableau des emplois et des effectifs,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 20 voix POUR, 5 ABSTENTIONS, (M. BOUHOURS, M. HAMON, Mme LE ROUX, Mme THIBAudeau, Mme RENOuARD),

▶ **APPROUVE la création des postes suivants :**

- **Un poste d'éducateur de jeunes enfants à temps complet,**
- **Deux postes d'auxiliaire de puériculture à temps complet,**
- **Deux postes d'assistant éducatif petite enfance à temps complet,**

CHARGE le maire ou un adjoint de l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet d'un recours administratif gracieux auprès de la commune de L'Huisserie ou d'un recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes.

L'Huisserie, le 3 juin 2024

Le maire,
Jean-Pierre THIOT

